



## **L'UNSA-Postes ne signe pas l'ACCORD**

### **"Amélioration (?) des conditions de travail**

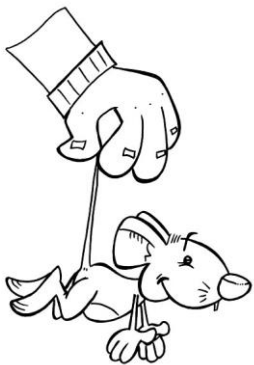
### **et évolution des métiers de la distribution et des services**

### **des facteurs et de leurs encadrants"**

Tel est l'intitulé de l'accord soumis à la signature des Organisations Syndicales, à l'issue de 3 mois de discussions. Après le malaise social qu'a connu La Poste en 2016 (tentatives de suicide, ou suicides de plusieurs agents), cette négociation était devenue INCONTOURNABLE. L'UNSA-Postes a « sonné l'alarme » sur la **dégradation des conditions de travail et l'état de santé des agents. Nous espérons être entendus.**

Malheureusement, les mesures sur les conditions de travail énoncées dans l'accord, sont *décalées* par rapport aux espoirs que suscitait le communiqué de presse du Groupe en date du 19 octobre 2016.

En fait, le **texte traite essentiellement de l'organisation du travail et de la gestion de cette organisation** ; il faut attendre la page 37 (*sur 44*) pour que **LES RISQUES PSYCHO SOCIAUX** soient abordés. La souffrance au travail, quant à elle, ne fait pas partie du vocabulaire de La Poste !



**Ce texte est un déni de la réalité :**

**« la montagne a accouché d'une souris » !**

**L'UNSA-Postes ne signera pas ce texte en l'état**

#### **Parce que :**

**Cet accord ne répond pas au « ras-le-bol », au mal-être, au stress, à la souffrance au travail et à l'épuisement des facteurs et factrices, résultat d'une productivité accrue dont la baisse du trafic n'est que le prétexte.** Les 3000 recrutements en CDI prévus dans cet accord ne sont qu'un emplâtre sur une jambe de bois et ne suffiront pas à compenser les 4500 emplois supprimés chaque année à la Distribution

**Cet accord systématise et aggrave la flexibilité, l'adaptabilité et la polyvalence à tous les étages.** De l'anticipation de la baisse du trafic (-), on passe à « *l'adaptation continue de l'organisation liée à l'évolution des volumes et non par palier* » ! Traduction claire : **La Poste institue la réorganisation permanente** et fait voler en éclat le garde-fou des 2 ans de délai entre 2 réorganisations, mesure inscrite dans l'accord Qualité de Vie au Travail. Y gagne-t-on au change ?

Une « *évolution progressive de la DHT en fonction de l'activité* » ne peut pas être considérée comme une simple « *modalité d'ajustement* », alors qu'elle va **impacter directement les horaires et le nombre de RTT** auxquels les facteurs sont attachés. Elle aura également des répercussions importantes sur l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle.

**Pas d'anticipation de la baisse du trafic dans le diagnostic, mais pas de prise en compte des nouvelles constructions !**

**Les fiches de poste et des périmètres d'intervention des nouvelles fonctions** (facteur polyvalent, facteur de Services Expert, Responsable Opérationnel, Responsable d'Equipe), comme celle de la filière remplaçants, ont de telles contraintes que **cela ne constitue pas une amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie de travail**. C'est une avancée du point de vue financier mais à quel prix ? Nous souhaitons bon courage à celles et ceux qui seront recrutés sur ces nouvelles fonctions (ils pourront se consoler : La Poste prend à ses frais l'hébergement au cas où ils ne puissent pas regagner leur domicile le soir... (article 4.2.2 de l'accord).

**L'engagement de La Poste que d'ici 2021 tous les facteurs actuellement 1.2 seront promus en 1.3 est un trompe-l'œil** : beaucoup de nos collègues près du départ en retraite n'auront pas le temps d'en bénéficier. Cet article confirme **le niveau 1.2 comme niveau d'entrée du métier de facteur**, lequel ne correspond pas aux exigences du métier qui demande de plus en plus de compétences techniques, technologiques ou comportementales. Ce que La Poste consent à donner aux facteurs d'aujourd'hui, elle le reprend par avance sur les facteurs de demain. Un accord de progrès ? Sûrement pas !

**Une prime de 200 euros bruts pour cautionner les organisations avec coupure méridienne, en tournée prête à distribuer ou en livraison le soir, ce n'est pas cher payé pour compenser les bouleversements sur le plan personnel et familial !**

**L'annonce de l'ouverture d'un chantier sur les normes et cadences n'apparaît pas sérieuse : depuis 10 ans, oui 10 ans, La Poste a promis la mise en place d'un tel chantier et n'a jamais respecté cet engagement ! Et aujourd'hui, elle ne parle plus de négociation, mais de discussions...**

**Le vrac, qui existe déjà sur les plates-formes Colis, est reconnu être un facteur de dégradation des conditions de travail**. Aide à la manutention pour le chargement/déchargement, ventouse, camionneur-décamionneur, postes de travail variés, formations, ... Coliposte a déjà tout essayé : la pénibilité est telle que la direction confie le traitement du vrac colis à des sous-traitants! **Qui peut croire que les mesures, qui plus est « provisoires/transitoires », instaurées par le Courrier seront plus efficaces que celles mises en place par Coliposte ?**

**La mise en place de tournées réservées** pour l'accueil des nouveaux, l'emploi des séniors et des agents à aptitudes réduites pourrait être une bonne idée, mais comment peut-elle être mise en place **sans toucher à la vente des quartiers ?**

**Enfin, la Poste n'entend pas revenir sur le principe même de la sécabilité**, qui s'inscrit dans la logique de productivité ; elle accepte tout juste -la crise sociale étant là- de desserrer un peu l'étau, en plafonnant à 30 jours la sécabilité complémentaire et inopinée. Là aussi, l'accord prévoit la mise en place d'une commission de suivi, au plan national et territorial, chargée « d'étudier la limitation de la sécabilité toutes formes confondues », quelle prouesse ! C'est reprendre d'une main les 30 jours pour en donner plus d'une autre ! Nouveauté : on ne fait plus de sécable par équipe mais on individualise, c'est-à-dire que lorsque l'on aura atteint son nombre de jours de sécabilité, le Directeur d'Etablissement aura deux possibilités : soit proposer de façon « tout à fait exceptionnelle » de déroger à la règle, soit mettre des **tournées à découvert...**

**Pour toutes ces raisons non exhaustives ,**

**L'UNSA-Postes ne signera pas cet accord**

